

Communiqué de presse

Nyon, le 13 septembre 2017

Bonne santé du Léman en 2016 mais vigilance à maintenir sur les micropolluants

La Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) observe une bonne qualité globale des eaux du Léman, en particulier des teneurs stables en phosphore et de l'oxygène en suffisance au fond du lac, malgré des taux faibles. Cependant, une présence avérée pour certains micropolluants (pesticides et résidus de médicaments) appelle à la vigilance.

De l'oxygène en suffisance au fond du lac et des teneurs stables en phosphore

En 2016, la concentration moyenne en phosphore est stable dans le Léman et atteint 19.1 microgrammes par litre ($\mu\text{g/L}$), pour un objectif fixé par la CIPEL entre 10 et 15 $\mu\text{g/L}$. Ces teneurs nettement plus faibles qu'il y a quelques dizaines d'années sont le fruit des efforts consentis depuis plus de 50 ans pour limiter les apports en phosphore au Léman (amélioration du traitement des eaux usées, limitation des engrais agricoles et interdiction dans les lessives), et qui se poursuivent aujourd'hui comme avec l'amélioration du traitement du phosphore l'an prochain à la station d'épuration de Thonon-les-Bains. En 2016, la quantité d'algues présente dans le Léman, étroitement liée à la quantité de phosphore, est proche de l'objectif CIPEL. Toutefois, les efforts pour diminuer encore les apports doivent être maintenus afin de limiter durablement le développement de ces algues.

Malgré l'absence de brassage complet depuis 2012, de l'oxygène reste encore présent au fond du lac en faible quantité mais suffisamment pour limiter le relargage du phosphore piégé dans les sédiments.

Pourquoi se préoccuper du phosphore et du développement des algues ? Des teneurs trop élevées dues à des apports liés aux activités humaines entraînent une prolifération excessive d'algues pouvant gêner certains usages comme l'alimentation en eau potable, la pêche, la navigation ou encore la baignade. De plus, la décomposition de ces algues au fond du lac consomme de l'oxygène présent dans l'eau, au détriment des organismes aquatiques vivant en profondeur.

Présence des micropolluants dans les eaux – une vigilance à maintenir

Les teneurs en pesticides et métaux restent faibles et stables, en dessous des limites réglementaires requises pour la protection de l'environnement et pour garantir l'alimentation en eau potable de bonne qualité.

Des résidus de médicaments sont aussi détectés dans les eaux. Il n'existe pas à ce jour de valeurs de référence permettant d'estimer leur impact. Toutefois, leur présence dans l'environnement n'est pas souhaitable, notamment dans des eaux destinées à l'alimentation en eau potable, comme le Léman. Des traitements supplémentaires viendront dès 2017 compléter avantageusement les mesures prises à la source (voir encadré) depuis dix ans et qui ont permis de réduire significativement les rejets de l'industrie pharmaceutique située le long du Rhône en amont du lac. Quant à la présence des substances d'origine domestique, il faudra attendre la mise en place de traitements complémentaires dans les stations d'épuration du bassin lémanique pour voir leurs teneurs diminuer.

De plus, pour l'ensemble des micropolluants, la mise en service de la nouvelle station d'épuration de Lausanne en 2022 et la mise en place progressive de traitements spécifiques dans d'autres stations d'épuration dans le bassin versant suisse devraient encore améliorer la situation.

Les sédiments du Léman observés de près pour y déceler des micropolluants et microplastiques

Les micropolluants du Léman sont suivis depuis 1970 à travers diverses campagnes d'analyse. Celle réalisée en 2015 sur les sédiments, soit 27 ans après la dernière (datant de 1988), a montré que toutes les substances recherchées parmi des métaux et micropolluants organiques sont non seulement retrouvées, mais que de nouvelles substances non recherchées ou non détectables précédemment apparaissent aujourd'hui. Toutes les teneurs sont faibles, sauf le mercure qui toutefois diminue.

Enfin, des analyses sur la présence de microplastiques ont montré que tous les échantillons testés en contenaient, avec une majorité d'éléments issus de la fragmentation de plus gros objets tels que des sacs plastiques ou emballages. Il apparaît donc que tous les compartiments lacustres sont aujourd'hui atteints : eau, sédiments, organismes aquatiques. L'émergence de cette nouvelle forme de pollution, dont les effets sur les organismes aquatiques sont encore peu décrits, constitue une préoccupation pour la CIPEL, qui va s'attacher à la suivre et à mieux la documenter à l'avenir.

Lutte à la source

Des actions de réduction des émissions à la source sont nécessaires pour limiter les apports au Léman. Leur mise en place progressive témoigne souvent d'une prise de conscience, mais les efforts doivent être renforcés et étendus à tous les domaines concernés (usages quotidien des ménages, agriculture, industrie, établissements de soins, etc.).

Quelques exemples de mesures récentes en Suisse et en France

- pour réduire l'utilisation et le rejet de micropolluants :

Le désherbage mécanique ou le développement de variétés végétales plus résistantes aux maladies permettant de réduire les produits phytosanitaires en agriculture, la mise sur le marché de produits de consommation (cosmétiques, produits ménagers) sans micropolluants, une gestion raisonnée et durable des espaces verts et des jardins privés, l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires dans les espaces verts publics en France depuis janvier 2017, ou encore une consommation de médicaments à la juste dose et sans que les excédents non utilisés soient jetés dans l'évier ou les toilettes.

Les rejets de micropolluants des industries chimiques valaisannes, situées le long du Rhône en amont du Léman, ont été fortement réduits grâce à des mesures techniques (renforcement du suivi analytique, modification de procédé, filtration à charbon actif, etc.) et d'organisation (information et formation du personnel, mise à disposition de moyens pour contenir et éliminer toute perte de micropolluants, etc.).

- pour réduire la présence de microplastiques :

L'interdiction en France depuis juillet 2016 des sacs de caisse en plastique et, à compter du 1^{er} janvier 2020, des produits cosmétiques contenant des particules plastiques solides et des cotons-tiges en plastique.

CONTACT

Audrey Klein, secrétaire générale de la CIPEL – +41 (0)58 460 46 69 – cipel@cipel.org

Plus d'informations sur le site de la CIPEL : www.cipel.org, en particulier :

- [Rapport scientifique 2017 de la CIPEL et ses conclusions générales](#)
- [Plan d'action 2011 – 2020 de la CIPEL](#)
- [Suivi scientifique du Léman par la CIPEL](#)